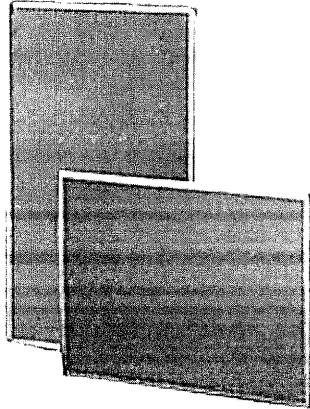


GUIDE DE MONTAGE et D'UTILISATION

A conserver par l'utilisateur de l'installation. Lire attentivement avant toute opération.



VARIANCE

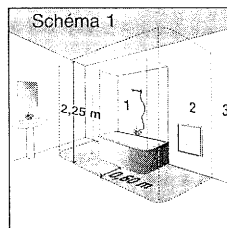
Modèle horizontal Référence : NR2 ET
Modèle vertical Référence : NRV 2 ET

230 V ~ CE IP 24. IK 08.

MONTAGE DU PANNEAU RAYONNANT

1. Précaution d'emploi

1.1 La précision de la régulation rend le panneau rayonnant sensible aux entrées d'air parasites, influences dalles froides, etc... Il est important de déterminer avec soin son emplacement. Le rayonnant est classe II. Il est protégé contre les projections d'eau. Il doit être installé conformément à la NFC 15100 et peut être installé dans le volume 2 ou 3 (schéma 1).



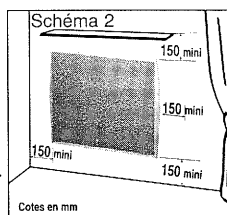
1.2 Il doit être placé de manière à ce que l'interrupteur et autres dispositifs de commande ne puissent être touchés par une personne utilisant la baignoire ou la douche.

L'installation doit comporter un dispositif de coupure omnipolaire ayant une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3 mm.

1.3 Le rayonnant ne doit pas être juste en dessous d'une prise de courant placée à poste fixe.

2. Fixation

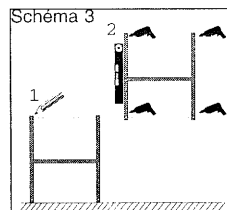
2.1 Les distances minimales entre le rayonnant et les éléments qui l'entourent doivent être respectées pour son bon fonctionnement (schéma 2).



2.2 Le rayonnant se fixe au mur à l'aide d'une platine murale livrée dans l'emballage. Pour fixer cette platine au mur, procéder de la manière suivante :

I) Pour les modèles Horizontaux (schéma 3)

- Oter la platine de fixation de l'appareil à l'aide d'un tournevis en agissant sur les 2 pattes supérieures.
- Positionner la platine verticalement contre le mur en reposant sur le sol achevé la partie inférieure des montants (schéma 3 (1)).
- Tracer, percer et cheviller les trous situés sous les clips d'accrochage supérieurs.
- Coulisser la platine vers le haut jusqu'à amener les trous inférieurs de la platine sur les trous réalisés au mur (Schéma 3 (2)).
- Tracer, percer et cheviller les 2 trous supérieurs, puis visser.
- Bloquer toutes les vis, après vous être assuré que la platine de fixation est correctement positionnée.

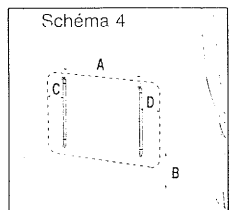


II) Pour les modèles Verticaux :

Installer directement la platine de fixation à la hauteur B (schéma 4) indiquée dans le tableau ci dessous.

Modèles Verticaux :

P(W)	1000	1500	2000
A (mm)	248	248	248
B (mm)	335	335	625
C (mm)	105	105	105
D (mm)	125	125	125



C et D indiquent la position de l'appareil par rapport à la platine.

Modèles Horizontaux :

P(W)	750	1000	1250	1500	2000
A (mm)	176	248	320	405	535
B (mm)	270	270	270	270	270
C (mm)	141	141	141	141	191
D (mm)	227	257	285	300	320

2.3 La distance A, B et C (Schéma 4) varie selon la puissance du rayonnant (voir tableau ci-dessus).

3. Raccordement électrique

3.1 Alimentation : 230 V~ Monophasé

3.2 Raccordement

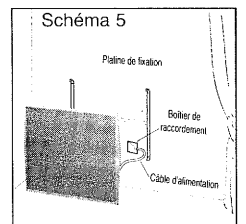
Le rayonnant est équipé d'un cordon d'alimentation AO5VVF 3 conducteurs :

Respecter le raccordement suivant:

Phase = Marron

Neutre = Bleu

Fil pilote = Noir



Le cordon d'alimentation est raccordé au boîtier de raccordement mural (schéma 5).

Si le fil pilote n'est pas utilisé il doit être raccordé à une borne libre de potentiel dans le boîtier de raccordement mural.

Le cordon d'alimentation ne peut être remplacé que par le fabricant ou le service après-vente agréé, car des outils spéciaux sont nécessaires.

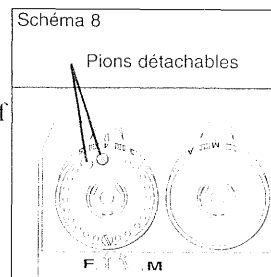
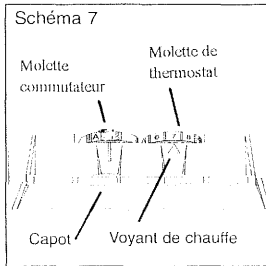
3.3 Raccordement du fil pilote.

Si les appareils sont reliés par fil pilote à un système de programmation, ils pourront être programmés en : Confort / Eco / Hors-gel / Arrêt suivant les signaux indiqués (schéma 6).

ETAT	SIGNAUX
Confort	
Eco	
Hors-gel	
Arrêt	

4. Description (Schémas 7 et 8)

- 4.1. Une molette de thermostat graduée de Hors-Gel à MAX située sur le boîtier de commande, à droite de l'appareil.
- 4.2. Une molette de commutateur indiquant les différents modes de fonctionnement : Arrêt (veille), Programme, Confort, Eco.
- 4.3. Un voyant témoin de chauffe servant d'index.
- 4.4. Un capot de protection opaque.



5. Utilisation du commutateur de mode local (schéma 7)

Celui-ci n'a pas d'influence sur les autres appareils. Il n'a d'effet que sur l'appareil concerné (installation programmée par fil pilote ou courants porteurs).

5.1. Position "Prog"

- Si l'appareil n'est pas relié à un dispositif de programmation : la température sera celle réglée par la molette du thermostat.
- Si l'appareil est relié à un dispositif de programmation : la température de consigne sera fonction de celle réglée sur la molette du thermostat et des signaux transmis par le dispositif de programmation.

5.2. Position "Confort"

La température de consigne sera celle réglée par la molette du thermostat quels que soient les signaux transmis par le dispositif de programmation.

5.3. Position "Eco"

La température sera celle réglée par la molette du thermostat moins 3,5°C +/- 0,5 quels que soient les signaux transmis par le dispositif de programmation.

5.4. Position "Arrêt"

Mise en veille de la fonction chauffage.

6. Limitation ou blocage de la course de la molette de thermostat (schéma 8)

6.1. Limitation à une température maximum :

- Couper et ôter l'un des 2 pions à l'aide d'une pince
- Tourner la molette précisément sur l'index maximum désiré.
- Enfoncer le pion dans le trou indiqué par le repère "M".
- Ramener la molette vers la position "*" : celle-ci doit tourner librement.

6.2. La limitation de la course entre deux index :

- Procéder comme au paragraphe précédent pour la consigne maximum.
- Couper et ôter le 2ème pion.
- Tourner la molette précisément sur l'index minimum désiré.
- Enfoncer le pion dans le trou situé à gauche du repère "F".
- La molette doit tourner librement entre les deux butées.

6.3. Blocage de la rotation sur un index :

- Tourner la molette précisément sur l'index désiré.
- Couper et ôter un des pions.
- Enfoncer le pion dans le trou indiqué par le repère "F".
- La molette doit être immobilisée.

7. Etalonnage

Pour avoir un réglage parfait :

- Utiliser un thermomètre en le plaçant au centre de la pièce à 1,20 m du sol (portes et fenêtres fermées)
- Amener la molette du commutateur sur la position "Conf".
- Mettre la molette de thermostat en position maximum.

- Dès que la température ambiante souhaitée est atteinte par le thermomètre (exemple 20°C), ramener lentement la molette de thermostat jusqu'à l'extinction du témoin de chauffe.

Une fois réglé, le thermostat maintient automatiquement cette température dans la pièce en enclenchant et en coupant successivement l'alimentation de l'appareil.

Pour assurer un fonctionnement régulier de l'ensemble des appareils de chauffage dans une même pièce, vérifier que le réglage des thermostats des différents appareils soit identique.

DEPOSE DU CONVECTEUR

RAPPEL : Toutes les interventions sur nos appareils doivent être effectuées hors tension et par un personnel qualifié et agréé. Si l'installation de chauffage est programmée par fil pilote, lors d'une intervention sur ce matériel, couper l'alimentation de ou des appareils concernés ainsi que du ou des fils pilotes.

7. Dépose de l'appareil

- Avant d'ôter l'appareil de sa platine, mettre la molette de commutateur en position Arrêt (veille).
- Déverrouiller la platine de fixation à l'aide d'un tournevis en agissant sur les 2 pattes de verrouillage.
- Soulever l'appareil verticalement afin qu'il se dégage de sa platine
- Débrancher le câble d'alimentation du boîtier de raccordement mural.

CONSEILS PRATIQUES

8.1. Fonctionnement économique

- Couper l'alimentation de vos appareils (interrupteur) lorsque vous aérez longuement vos pièces.
- Lors d'une absence prolongée dans une pièce (chambre d'amis) ou dans tout votre logement (vacances) mettre vos appareils sur la position Hors-gel.

8.2. Sécurité de fonctionnement

- En cas de recouvrement, il y a risque de surchauffe et de détérioration des matériaux posés sur l'appareil. L'avertissement "NE PAS COUVRIR" rappelle ce risque.
- Ne pas masquer l'appareil par un meuble ou un rideau, vous en perturberiez le fonctionnement.
- Nettoyer et dépoussiérez la façade et la grille d'entrée d'air.

BON DE GARANTIE

La garantie AIRELEC est strictement limitée au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses.

AIRELEC garantit ses appareils de chauffage électrique fixes 2 ans contre tout vice de fabrication. Dès que l'accord de principe est donné par le constructeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les 15 jours. Les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être demandés à titre de dommages et intérêts pour quelle que cause que ce soit. Le constructeur ne peut en particulier être rendu responsable des conséquences directes ou indirectes des défectosités tant sur les personnes que sur les biens et il est expressément stipulé par ailleurs que la charge d'installation des appareils ne lui incombe aucunement. La garantie ne peut pas intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits. Elle ne s'appliquera pas non plus en cas de détérioration ou accident provenant de négligence ou défaut d'entretien.

Date et cachet



AIRELEC - 109, Boulevard Ney - 75018 PARIS
 Tél.: 01.53.06.28.60 - Fax : 01.42.28.77.74

AIRELEC - 109, Boulevard Ney - 75018 PARIS